



## CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE Attijari bank

Société anonyme au capital de 198.741.450 dinars  
Siège social : Rue Hédi Karray – N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis  
Registre du commerce n° B 140811997 Tunis  
Matricule Fiscal n° 121 JPM 000

Les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie – Attijari Bank, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **mercredi 25 Juin 2014** à partir de **09h00** du matin, au siège social de la banque, sis au 24 rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord – 1080 – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2013 ;
2. Lecture du rapport spécial des Co-commissaires sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2013 ;
3. Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2013 et lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes y afférents ;
4. Quitus aux administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2013 ;
6. Approbation des montants des jetons de présence ;
7. Approbation de la vente d'un immeuble ;
8. Pouvoirs en vue des formalités.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité. Ils peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, ou par un mandataire, au moyen d'un pouvoir dont l'imprimé est disponible à la Direction du Conseil Juridique sise à la rue Hédi Karray - N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis, à retourner dûment signé trois (03) jours au moins avant la réunion à la même adresse.

Les documents afférents à la présente Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires à l'adresse de la Direction du Conseil Juridique susmentionnée, durant l'horaire de travail et dans le délai légal.

**Le Conseil d'Administration**

## L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire De Attijari bank du 25/06/2014

1. Lecture et approbation du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2013 ;
2. Lecture du rapport spécial des Co-commissaires sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2013 ;
3. Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2013 et lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes y afférents ;
4. Quitus aux administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2013 ;
6. Approbation des montants des jetons de présence ;
7. Approbation de la vente d'un immeuble ;
8. Pouvoirs en vue des formalités.

## Projet de Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire De Attijari bank du 25/06/2014 Statuant sur l'exercice clos au 31 Décembre 2013

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à .....**

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2013, approuve les conventions mentionnées.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à .....**

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2013, et après lecture des rapports des co-commissaires aux comptes, approuve les dits états financiers individuels ainsi que les états financiers consolidés.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à .....**

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de donner quitus entier, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2013.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à .....**

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du résultat bénéficiaire, dégagé au titre de l'exercice 2013 à hauteur de **82 674** Mille dinars (Quatre vingt deux millions six cent soixante quatorze mille dinars), et décide de l'affecter comme suit :



التجاري بنك  
Attijari bank

(Montant en milliers de Dinars)

<b>BENEFICE DE L'EXERCICE</b>	82 673,734
REPORT A NOUVEAU	- 43 668,355
<b>RESULTAT A REPARTIR</b>	<b>39 005,379</b>
RESERVES LEGALES	-1 950,269
REINTGRATION PRIME D'EMISSION	+16 210,000
<b>TOTAL DISTRIBUABLE</b>	<b>53 265,110</b>
DIVIDENDES	<b>53 262,709</b>
REPORT A NOUVEAU	2,401

L'Assemblée Générale Ordinaire délègue au conseil d'administration les modalités et la date exacte du paiement des dividendes.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à .....**

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du conseil d'administration, fixe la somme de Six Mille Dinars (6.000 TND) - un montant annuel global et brut des jetons de présence aux réunions du conseil d'administration - à allouer à chaque membre du conseil d'administration pour l'exercice 2013.

Les membres des comités règlementaires percevront en outre une somme annuelle brute et globale de Six Mille Dinars (6.000 TND) en rémunération de leurs travaux au sein des réunions desdits comités au cours de l'exercice 2013.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à .....**

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après autorisation du Conseil d'Administration formalisée dans le PV n°584 du 15/04/2013 approuve la vente de l'immeuble sis à la rue Bach Hamba et autorise la Direction Générale à entamer les démarches nécessaires.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à .....**

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer partout où besoin sera, tous dépôts, publications et autres formalités prévues par la loi.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à .....**